

NOS AGENCES

CONTACTEZ-NOUS



CRÉDIT MUNICIPAL
PUBLIC & SOLIDAIRE

AGEN

77, rue Montesquieu
T. 05 53 95 32 94
agenceagen@ccmps.fr

AUXERRE

45, Av Jean Jaures
T. 03 86 72 15 30
agenceauxerre@ccmps.fr

BELFORT

2, rue As de Carreau
T. 03 84 22 27 50
agencedebelfort@ccmps.fr

BESANÇON

17, Av Elisée Cusenier
T. 03 81 83 07 80
agencedebesancon@ccmps.fr

BORDEAUX

29, rue du Mirail
T. 05 56 33 37 77
agencedebordeaux@ccmps.fr

LIMOGES

18, rue des Tanneries
T. 05 55 33 60 00
agencedelimoges@ccmps.fr

NEVERS

6, Av du Général de Gaulle
T. 03 86 71 66 86
agencedenevers@ccmps.fr

ORLÉANS

19, rue Bannier
T. 02 38 54 46 46
agenceorleans@ccmps.fr

PAU

8, cours Bosquet
T. 05 59 27 54 00
agencedepau@ccmps.fr

PÉRIGUEUX

5, rue Sirey
T. 05 53 35 98 94
agencedeperigueux@ccmps.fr

POITIERS

138 bis, Av de la Libération
T. 05 49 30 62 77
agencedepoitiers@ccmps.fr

www.ccmps.fr



Délégué Normandie / Guillaume BUON : 06 21 11 02 99
Délégué Bretagne / Frédéric GOUSSIN : 06 86 51 72 38

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédit Municipal, Établissement Public communal de crédit et d'aide sociale SIREN 263306367 dont le siège social est au 29, rue du Mirail - CS91225 - 33074 Bordeaux, régi par les articles L514-1 et suivants du code monétaire et financier. Mandataire en assurance et mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS n°08043988 - www.orias.fr.

OFFRE ENTRAIDE

Il arrive parfois que le quotidien soit contraint par l'imprévu. Afin de vous aider, le Crédit Municipal se mobilise avec deux dispositifs spéciaux.



PRÊT ENTRAIDE
Sans changer de banque

1000 € à **0,99 %⁽¹⁾**
Sur 12 mois TAEg fixe

PRÊT SUR GAGE



LE PRÊT SUR GAGE



Vous avez besoin de trésorerie ? Déposez un objet de valeur au Crédit Municipal et repartez avec un prêt **immédiatement**. C'est la valeur estimée de l'objet sur le marché des enchères publiques qui détermine le montant du prêt.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Déposez vos objets → Faites expertiser → Repartez avec un prêt



Le versement se fait en espèces jusqu'à 3000€

OUVERT À TOUS

Pour obtenir un prêt sur gage, vous devez simplement fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

RAPIDE

Obtenez votre prêt en moins d'1h : il suffit de vous présenter dans une de nos agences. Votre objet est alors expertisé et un prêt vous est proposé immédiatement. Le montant de celui-ci dépend de la valeur estimée de l'objet.

PRATIQUE

Vous pouvez récupérer à tout moment et sans pénalité votre objet après remboursement de la somme empruntée et des intérêts. Vous pouvez demander la vente de l'objet si vous souhaitez vous en séparer ou si vous ne pouvez rembourser les intérêts.

Tarifcation est disponible sur le site internet et dans nos agences

(1) Le TAEG fixe de 0,99 %, soit un taux débiteur de 0,99 % est valable pour un prêt de 1.000.€ remboursé en 12 mois. Offre en vigueur jusqu'au 31/08/2020. L'emprunteur peut, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de son acceptation de l'offre, revenir sur son engagement en exerçant son droit de rétractation. Exemples sous réserve de nos conditions d'attribution. Hors rachat de crédit. TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global) hors intérêts intercalaires et hors assurance groupe Crédit Municipal. (2) Assurance Décès Invalidité facultative - Perte totale et irréversible d'autonomie. Coût mensuel 0,063 % du capital emprunté (pour une personne de moins de 65 ans, au-delà nous consulter). Crédits photos : © Dash, © rh2010, © deagreez, © tutey . **Ne pas jeter sur la voie publique. Un support créé par Web Theorie.**

PRÊT ENTRAIDE



«L'expérience a appris que dans les affaires de la vie, un secours venu à propos avait toute l'importance d'un trésor.» Théophraste Renaudot fondateur du premier Mont de piété devenu Crédit Municipal.

Nous avons la SOLIDARITÉ pour vocation et en cette période inédite nous nous mobilisons encore plus.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1000 € → sur 1an → à 0,99%

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Salariés, fonctionnaires (stagiaires, titulaires, contractuels), retraités ou toute personne ayant un revenu habituellement éligible à l'obtention d'un prêt. Nos conditions ont été assouplies pour aider le plus grand nombre à faire face à des difficultés passagères.

COMMENT LE DEMANDER ?

Sans ouverture de compte, un dossier simple à compléter accompagné d'une pièce d'identité, du dernier relevé de compte courant sur un mois, d'un RIB, du dernier bulletin de salaire et d'un justificatif de domicile récent. Venez nous rencontrer en agence ou faites nous parvenir votre demande par courrier ou par mail.

QUEL DÉLAI POUR OBTENIR LES FONDS ?

Avec un dossier complet, une réponse rapide est assurée. Virement sur votre compte habituel après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours pouvant être ramené à 8 jours sur simple demande de votre part.

Exemple : pour un prêt de 1 000 € sur 12 mois au taux débiteur fixe de 0,99 %, **soit un TAEG fixe de 0,99 %**, le remboursement s'effectue en **12 mensualités de 83,78 €**. **Montant total dû : 1005,36 €**. Frais de dossier offerts. (2) Assurance Décès Invalidité facultative : TAEA de 1,41 % soit 0,63 €/mois (non inclus dans la mensualité) soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 7,56 €.